



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Manche



Les dispositifs publics de l'engagement

L'engagement citoyen se définit par un ensemble d'actions désintéressées pour participer davantage à la vie de la société. Il vise à rendre concrètes les valeurs de la République française, au service de sa population et de son pays. Il permet d'être acteur de sa citoyenneté en portant des actions de partage, d'entraide, de solidarité, d'écoute et de tolérance. L'engagement citoyen est réalisable au sein des associations, des entreprises solidaires d'utilité sociale et des services publics. Il peut être bénévole ou volontaire, dans ce cas il est indemnisé. Il contribue à l'enrichissement personnel en termes de connaissances et de compétences et peut être valorisé.

L'engagement bénévole associatif :

- Aucune condition d'âge
- Intervention à titre gracieux
- Aucune limite de temps



→ SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

- De 15 à 17 ans, pour une période de 12 mois :

- Phase 1 : le séjour de cohésion
- Phase 2 : la réalisation d'une mission d'intérêt général de 84h
- Phase 3 : la continuité de l'engagement (réserve civique, service civique, ...).

Plus d'infos : www.snu.gouv.fr



Les services civiques : des missions de longue durée



SERVICE CIVIQUE

- De 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap).

- Période de 6 à 12 mois.
- 10 domaines d'intervention : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, sport, solidarité, ...
- Indemnité mensuelle de 601€.

www.service-civique.gouv.fr



VOLONTARIAT ASSOCIATIF

- A partir de 25 ans, français ou citoyen d'un pays de l'UE.

- Période de 6 à 24 mois.
- Entre 24h et 48H par semaine.
- Les types de missions dépendent de l'organisme d'affectation.
- Indemnité mensuelle entre 123,90€ et 824,06€.

www.service-public.fr



CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ

- De 18 à 30 ans résidant régulièrement dans un pays membre de l'UE.

- Période de 2 à 12 mois.
- Les types de missions dépendent de l'organisme d'affectation.
- Indemnité mensuelle entre 50€ et 160€ selon le pays.

https://europa.eu/youth/home_fr



VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE

- De 18 à 28 ans français ou ressortissant de l'UE.

- Période de 6 à 24 mois (dont au minimum 200 jours par an à l'étranger).
- Emploi d'ordre scientifique, commercial ou technique.
- Indemnité mensuelle de 804,06€ + une indemnité supplémentaire selon le pays.

<https://mon-vie-via.businessfrance.fr/>

VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ADMINISTRATION

- De 18 à 28 ans.

- Période de 6 à 24 mois (dont au minimum 200 jours par an à l'étranger).
- Travailler pour des services de l'Etat à l'étranger : enseignement, informatique, droit, hôtellerie-restauration, ...
- Indemnité mensuelle de 723,99€ + une indemnité supplémentaire selon le pays.

<https://mon-vie-via.businessfrance.fr/>



VOLONTARIAT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

- A partir de 18 ans.

- Période de 6 à 24 mois.
- Les missions sont effectuées auprès d'administrations ou d'associations locales.
- Indemnité mensuelle de 100€ minimum. L'association prend en charge la formation et les frais de voyage liés à la mission du volontaire.

www.france-volontaires.org



Quelques chiffres
dans la Manche :

Entre 8000 et 8500
associations.

Entre 74000 et
78000 bénévoles.



Les services civiques : des missions ponctuelles



RÉSERVE CITOYENNE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ

- A partir de 17 ans et après avoir obtenu l'agrément des autorités militaires.
- Contribuer à l'enseignement de la défense, à l'apport d'expertises au profit des armées, à la résilience de la Nation et ainsi faire le lien entre les armées et la société.
- Interventions ponctuelles pendant la durée de l'agrément (3 ans renouvelables).

<https://www.reservistes.defense.gouv.fr/>

LA RÉSERVE CITOYENNE

RÉSERVE CITOYENNE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- A partir de 18 ans.
- Interventions ponctuelles en fonction du projet pédagogique pendant une durée établie par le réserviste et l'enseignant.
- Aux côtés des enseignants ou dans le cadre d'activités périscolaires, le bénévole participe à la transmission des valeurs de la République.

<https://eduscol.education.fr/1569/la-reserve-citoyenne-de-l-education-nationale>



RÉSERVE COMMUNALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

- Pas de critère particulier de recrutement, de conditions d'âge, ou d'aptitude physique.
 - Signature d'un contrat d'engagement avec la mairie pour une durée de 1 à 5 ans renouvelable.
 - Aider les secouristes et les pompiers en cas de catastrophes naturelles ou d'accidents industriels avec des missions « simples »
- <https://www.service-public.fr/>

RÉSERVE CITOYENNE

RÉSERVE CITOYENNE DE LA POLICE NATIONALE

- A partir de 18 ans.
 - Le contrat d'engagement est valable 1 an, renouvelable. La durée des missions doit être de 24H/semaine maximum.
 - Missions de médiations sociales, d'éducation à la loi, de prévention de la délinquance ...
- www.police-nationale.interieur.gouv.fr

JeVeuxAider.gouv.fr

JE VEUX AIDER RÉSERVE CIVIQUE

- A partir de 18 ans ou plus de 16 ans avec accord des représentants légaux.
 - Missions ponctuelles de 24H/ semaine maximum.
 - 12 domaines d'action : la solidarité, le vivre ensemble, l'éducation, l'insertion et l'accompagnement professionnel, la culture et les loisirs, la santé, l'environnement, le sport...
- <https://www.jeveuxaider.gouv.fr/>



Garde nationale et volontariat dans les armées



RÉSERVE MILITAIRE OPÉRATIONNELLE (RO1)

- Citoyens français entre 17 et 40 ans reconnus aptes physiquement.
 - De 1 à 5 ans renouvelable, 30 jours par an en moyenne.
 - Le réserviste suit une formation militaire puis s'engage volontairement à renforcer temporairement les forces armées.
 - Solde équivalente à celle du militaire de carrière de même grade.
- www.reservistes.defense.gouv.fr
www.lagendarmerierecrute.fr



RÉSERVE CIVILE DE LA POLICE NATIONALE

- De 18 à 65 ans (bonne aptitude physique).
 - Signature d'un contrat d'engagement d'une durée d'un an renouvelable. La durée maximale de l'affectation ne peut excéder 90 jours par an.
 - Le réserviste suit une formation de 10 jours dispensée dans une école nationale de police.
 - Indemnisation journalière selon la fonction occupée.
- www.police-nationale.interieur.gouv.fr



VOLONTARIAT DANS LES ARMÉES

- De 17 à 26 ans, français (bonne aptitude physique).
 - 1 an.
 - A l'issue d'une formation militaire initiale, le volontaire participe aux missions de l'unité dans laquelle il est affecté (Armée de Terre, de l'Air, Marine nationale, Gendarmerie).
 - Le volontaire perçoit une solde mensuelle et peut avancer en grade sous conditions.
- www.service-public.fr



RÉSERVE OPÉRATIONNELLE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

- A partir de 17 ans et de nationalité française.
 - Satisfaire aux obligations du service national, avoir suivi la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).
 - Avoir une bonne condition physique/ Être apte moralement et psychologiquement.
 - Une fois sélectionné, le candidat suit une formation de 2 semaines encadrée par des militaires de la gendarmerie, à l'issue de laquelle, s'il donne satisfaction, il souscrit un engagement à servir dans la réserve (ESR).
- www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Participation à la sécurité civile



LES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

- de 11 à 18 ans avec 4 cycles de formation successifs.
- Découvrir les matériels, les comportements qui sauvent et l'engagement citoyen puis mettre en oeuvre la procédure et les matériels dans des contextes de plus en plus proches de la réalité opérationnelle



RÉSERVE SANITAIRE

- Professionnels du secteur de la santé en activité, sans emploi, ou à la retraite depuis moins de 5 ans, étudiants poursuivant des études dans le milieu médical.

- 10 à 15 jours (moins de 45 jours cumulés par année civile).
- Renfort hospitalier, médicalisation exceptionnelle de dispositifs sociaux, campagne de vaccination exceptionnelle, renforcement des capacités de prise en charge, grands rassemblements, ...
- Les salariés conservent leur rémunération (sans emploi, retraités, étudiants ne sont pas rémunérés).

www.santepubliquefrance.fr



SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

- Citoyens français de 16 ans révolus reconnus aptes physiquement.

- Contrat d'engagement sur 5 ans renouvelable tacitement.
- Actions de préventions, de formations, opérations de secours pour la sauvegarde des personnes et de l'environnement.
- Indemnité horaire selon le grade.

[Plus d'informations](#)

La valorisation de l'engagement

La valorisation de l'engagement permet au bénévole d'être reconnu pour ses compétences et ses qualités humaines.

Lorsque l'engagement est valorisé, le bénévole sera d'autant plus motivé pour continuer, progresser, s'engager à nouveau.

Bien que l'engagement civique soit d'abord une initiative désintéressée, il faut savoir accorder une importance aux décisions prises par les bénévoles et même si la reconnaissance est parfois davantage symbolique, elle ne doit pas être négligée.



Les différents dispositifs de valorisation

LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN (CEC)

La « loi travail » du 8 août 2016 a créé le Compte Personnel d'Activité (CPA) ouvert à toute personne âgée de plus de 16 ans. Ce dernier permet l'enregistrement d'activités citoyennes susceptibles d'offrir des heures de formation supplémentaires au sein du CPF. 20 heures de formation peuvent être accordées par année à des dirigeants bénévoles. Ces bénévoles doivent avoir consacré dans une année civile 200 heures dans une ou plusieurs associations, dont 100 heures dans au moins l'une d'elles.

www.service-public.fr

LE PASSEPORT BÉNÉVOLE FRANCE BÉNÉVOLAT

Créé en 2007, c'est un livret individuel qui accompagne le bénévole. Il a été enrichi avec le portefeuille de compétences. Les expériences bénévoles et les compétences sollicitées sont recensées dans ce passeport et permettent ensuite d'être valorisées dans un CV ou lors d'une procédure de Validation des Acquis d'Expériences.

<https://www.francebenevolat.org/notre-association/passeport-benevole>

LES MÉDAILLES DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Contactez le SDJES 50.

LES CRÉDITS EUROPÉENS ECTS POUR LES ÉTUDIANTS

L'engagement citoyen des étudiants peut être valorisé grâce à l'attribution de crédits du système européen d'unité d'enseignement capitalisables et transférables (ECTS) et par conséquent aide partiellement à l'obtention du diplôme visé. Chaque établissement de l'enseignement secondaire définit combien de crédits ECTS sont attribués à l'engagement de l'étudiant. Ce dispositif, en plus de valoriser de façon concrète l'engagement citoyen facilite la conciliation entre les études et l'engagement.

<https://www.letudiant.fr/etudes/que-sont-les-credits-ects.html>

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

La VAE permet de transformer l'expérience acquise en diplôme, titre ou certification reconnus (activité salariée, non salariée ou bénévole). Elle peut ainsi augmenter les chances de trouver un emploi, ou permettre de se présenter à un concours, d'évoluer professionnellement, d'obtenir le niveau requis pour postuler à une formation ou le diplôme nécessaire à la création d'une entreprise.

PLUS D'INFORMATIONS :

- Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) de la DSDEN de la Manche : 12 rue de la Chancellerie
BP 442 - 50 002 SAINT-LÔ cedex
Tél : 02 33 06 92 00
sdjes50-accueil@ac-normandie.fr